

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 26 juin 2025

L'an 2025 et le 26 juin à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 19 juin 2025.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

Délibération N° 26-06-2025 / N°111A

Etaient présents les membres en exercice : 77

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdel, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Paul Hemery, Pierre Barrois, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, , Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 18

Membres votants : 99

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Florence Dambreville, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Arnaud Ricq, Olivier Gallet, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier,

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Stéphane Loquet suppléé par Maxime Desaulty, Jean-Pierre Marrochini suppléé par Jonathan Rogez, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour,

Absents excusés : Gérard Nicolle, Sébastien Henquenet, Freddy Balavoine

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien

Bertout procuration à Sylvie Gabez, Alexandre Hulot procuration à Jacques Nick, , Harold Tétu procuration à Jean-Marie Dufay, Michel Petit procuration à Guillaume Lefebvre, Julien Bellengier procuration à Stéphane Gomes, Sabine Surelle procuration à Pascal Mestan, Jean-Michel Delannoy procuration à Michel Seroux, Philippe Lefebvre procuration à André Michel, Ludovic Degouve procuration à Marc Degrendele, Jean-Michel Schulz procuration à Yannick Barlet, René Pruvost procuration à Anne-Sophie Larivière, Serge Leu procuration à Dominique Verdel, Roland Descamps procuration à Marie Bernard, Jean-Louis Lebas procuration à Philippe Vanderbeken, Jean-François Varoqui procuration à Joël Tournel, Chantal Dufresne procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Jean-Paul HEMERY

Titre de la délibération : : Zone d'Activités Economique « Ecopolis » -Commune de Tincques -Vente des parcelles: ZH 165 de 6 704 m² et ZH 169 de 7 549 m²

VU

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine des collectivités territoriales ;

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que la Communauté de Communes est propriétaire de parcelles cadastrées ZH 169 « le fond de Penin » d'une superficie de 7 549 m² , ZH 165 « le fond de Penin » d'une superficie de 6 704 m² sur la commune de Tincques, aux cotés des établissements Debret

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que les établissements Dhot souhaite acquérir ces deux parcelles soit une surface totale de 142a53ca sur la zone d'activités Ecopolis à Tincques.

Suite à l'estimation des services des Domaines en date du 11 juin 2025 qui fixent la valeur vénale de la surface totale de ces deux parcelles entre 157 000€ et 141 000€ soit 11.01€/m² à 9.89€/m²

Suite à l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de vendre ces parcelles au prix de 142 530 € soit 10 €HT/m²(tva sur marge en sus).
- De dire que tous les frais afférents à cette vente (acte notarié) seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les actes de vente et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 22/07/2025 et publication ou notification du 22/07/2025

